

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18K_2019-DE

GUIDE DU TRI

> TRIER

UN GESTE QUI COMPTE

BAC GRIS

ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES



COMPOSTEUR

En vente à la CCM :
• 345 L : 15 €
• 830 L : 30 €

BIO-DÉCHETS (épluchures, feuilles, gazon...)



BORNE À VERRE

EMBALLAGES EN VERRE (bocaux, bouteilles...)



BORNE RELAIS

TEXTILES (vêtements, chaussures, linge de maison...)



DÉCHÈTERIES

AUTRES DÉCHETS (gravats, produits toxiques, encombrants et déchets verts...)



Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18K_2019-DE

SAC JAUNE

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



STOP INTERDITS DANS LE SAC JAUNE



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



POLYSTYRÈNE



POTS EN PLASTIQUE



SACS PLASTIQUE

COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 033-213300239-20190521-DEL_COM18K_2019-DE

1. INSCRIPTION OBLIGATOIRE

jusqu'à 16h la veille de la collecte

0 805 020 002

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com
dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

2. RESPECTER LES CONSIGNES

ENCOMBRANTS

Seulement la literie (matelas, canapé...) et le mobilier (armoire...) dans la limite de **3 m³** par foyer.

Ne sont pas ramassés :

- > Appareils électriques et électroniques
- > Gravats, déblais et débris issus des travaux de particuliers et des entreprises,
- > Déchets fermentescibles (déchets ménagers, branchages ...)
- > Déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries ...)
- > Encombrants des professionnels artisans et commerçants, PME ...
- > Pneumatiques,
- > Cuves à fuel,
- > Tôles et tout matériaux contenant de l'amiante,
- > Encombrants ne pouvant être portés par deux personnes (chauffe-eau, baignoire en fonte ...)
- > Éléments en faïence (sanitaire, évier ...)

DÉCHETS VERTS

Pour être collectés, les déchets verts ne doivent pas excéder **1 m³** par foyer. La tonte et les feuillages seront présentés en **sacs ouverts** et identifiables ou en **poubelle**, sans mélange avec d'autres matériaux. Les branchages d'une longueur maximale de **1m50** devront être présentés en fagots liés. Les branches ne doivent pas dépasser **10 cm de diamètre**.

3. SORTIE DES DÉCHETS

Les déchets verts ou encombrants doivent être sortis **impérativement la veille au soir de la collecte**.

VOUS POUVEZ AUSSI LES APPORTER EN DÉCHÈTERIE

Lors de votre première visite, munissez vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Une carte d'accès vous sera alors établie et vous sera, par la suite, demandée par le gardien à chacune de vos visites.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi > vendredi : 13h > 18h

Samedi : 8h30 > 18h

Dimanche : 8h30 > 13h

Attention, les deux déchèteries sont fermées les jours fériés.

> DÉCHÈTERIE DE MIGELANE

À Léognan, route de Mont-de-Marsan, en direction de Saucats, au niveau de l'aérodrome.



> DÉCHÈTERIE DE L'ARNAHURT

À la brède, au niveau de l'échangeur de La Prade (RN113), derrière le Lidl.

